



Le 1<sup>er</sup> avril 2025

**PREAVIS N° 01 / 2025**  
**RELATIF AU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE SPORTS**  
**ET LOISIRS DES COLLEGES**

\*\*\*\*\*

Aux électrices et électeurs de la Fraction de Commune du Brassus,

Comme expliqué lors de la présentation du préavis n°3/2024, La Fraction de Commune du village du Brassus a l'avantage de posséder la parcelle de terrain qui porte le numéro RF 2211. Cet immeuble d'une surface de 4'722 m<sup>2</sup> est totalement affecté en zone d'utilité publique.

Ce terrain a d'autres atouts que son affectation, soit :

- Une topographie "plate" intéressante permettant son exploitation sur la totalité de sa surface
- Une route d'accès proche
- La proximité des divers services, égouts, eau, électricité, etc...

Le préavis 3/2024 relatif à la réalisation du "Boulodrome" représentant un montant de CHF 550'000.00 a été accepté par le Conseil de village en date du 19 mars 2024.

Il y a déjà plusieurs mois que le Conseil exécutif étudie en collaboration avec les bureaux et instances sportives le projet d'équipement complet du solde disponible du terrain pour l'aménagement d'infrastructures ayant pour but la pratique de divers sports et d'espaces libres destinés aux loisirs et à la détente.

Un dossier de mise à l'enquête est en cours d'élaboration ; conformément à la demande de la Commune du Chenit, le permis de construire portera sur la totalité des équipements projetés sur cette parcelle, y compris le "Boulodrome".

L'équipement de la place hors "Boulodrome" a fait l'objet de plusieurs variantes, une version a été retenue par la commission d'étude.

Les principaux équipements projetés sont :

- Un terrain de sports polyvalent
- Une place de jeux pour enfants de plus de dix ans
- Une place de jeux pour petits enfants
- Un pumtrack

Ces éléments tout en arrondi seront desservis par un cheminement piétonnier et divers espaces verts arborisés comprenant des tables, bancs, etc... permettant de donner un aspect ludique à l'ensemble.

PREAVIS 1 /2025

Après plusieurs contacts, visites et études, nous sommes en mesure de déposer le présent préavis.

Les devis se présentent comme suit :

▪ Travaux préliminaires	45'000.00
▪ Terrassements	75'000.00
▪ Canalisations	25'000.00
▪ Constructions	60'000.00
▪ Infrastructures	80'000.00
▪ Superstructures	385'000.00
▪ Equipement et mobilier	415'000.00
▪ Honoraires d'étude	20'000.00
▪ <i>Total brut</i>	<i>1'105'000,00</i>
	-----
▪ Divers et imprévus 10%	110'500.00
▪ Pour arrondi	5'591.60
▪ TVA 8.1%	<u>98'908.40</u>
▪ <b>Montant total des travaux, TVA comprise</b>	<b>Fr. 1'320'000.00</b>
	=====

Nota : Les subventions cantonales et fédérales peuvent représenter un montant d'environ 20%. Elles viendront, le cas échéant, en déduction du montant voté.

Les demandes ont été effectuées auprès des diverses instances (Service de l'Education Physique et du Sport / SEPS, Fonds du sports vaudois / Loterie Romande, Conception des installations sportives d'importance nationale / CISIN par Monsieur Sébastien Cala délégué aux sports de la Commune du Chenit)

Considérant ce qui précède, le Conseil exécutif de la Fraction de Commune du Brassus prie les électrices et électeurs de bien vouloir délibérer et adopter les conclusions suivantes :

Vu le préavis N° 01 / 2025

Oùï le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- 1/ Autorise le Conseil exécutif à effectuer les travaux d'aménagement de la Place de Sports et Loisirs des Collèges
- 2/ Alloue dans ce but un crédit de Fr. 1'320'000.00
- 3/ Autorise le Conseil exécutif à emprunter la somme de CHF. 1'320'000.00.
- 4/ Décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif et de l'amortir en 10 ans par le budget de fonctionnement.

Le Conseil exécutif

PREAVIS 1 /2025